



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 68041

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réforme de l'organisation commune du marché du sucre. En effet, la commission sur la réforme de l'organisation commune du marché du sucre est amenée à présenter ses conclusions et l'orientation de son action le 22 juin prochain. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de production de sucre et quels moyens il compte mettre en oeuvre pour la défense des intérêts légitimes des producteurs européens de sucre et des consommateurs.

Texte de la réponse

La difficulté croissante à résorber les excédents européens de sucre rendent la réforme de l'organisation commune du marché du sucre indispensable. Depuis le 22 juin et la présentation d'un projet par la commission de l'Union européenne, cette négociation est entrée dans sa phase opérationnelle. La proposition de la Commission européenne prévoit une réduction volontaire des capacités de production et vise à restaurer la compétitivité de la filière européenne du sucre qui s'est érodée au fil du temps. Elle présente une architecture générale adaptée aux évolutions que va connaître le marché du sucre. Cependant, des améliorations sur les mesures concrètes s'imposent, notamment pour les départements d'outre-mer, ainsi que sur le volet externe (importations et exportations) pour emporter l'adhésion de la France. Les experts nationaux du Conseil de l'Union européenne l'examineront de façon approfondie dans les prochaines semaines. Elle est une priorité de la présidence britannique qui s'est engagée à l'inscrire à l'ordre du jour de tous les conseils des ministres de l'agriculture jusqu'à son adoption qui devrait intervenir en novembre 2005. Le Gouvernement, attentif aux enjeux essentiels de la filière sucrière, sera très vigilant pour défendre les intérêts de tous les planteurs et opérateurs concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68041

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6170

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7809